

54^{ème} EXPOSITION NATIONALE D'AVICULTURE

LES 15-16 AVRIL 2023 à BAR-SUR-SEINE

DECLARATION D'INSCRIPTION

(à faire en lettres d'imprimerie)

de M.....

Adresse complète

Code postal ☎ :

Le soussigné, après avoir pris connaissance du règlement et en avoir accepté les conditions, déclare :

- que ses animaux seront amenés, installés à l'exposition par :

ou La société :
L'exposant :

Aucune réexpédition ne sera effectuée. Les exposants sont donc tenus de venir chercher leurs animaux le dimanche soir.

L'exposant joint à sa déclaration, la somme de € suivant détail ci-joint :

Toute personne participant au démontage le dimanche soir

⇒ **5 cages gratuites pour l'année suivante**

⇒ **10 animaux ayant une note supérieur a 92 une bouteille de champagne offerte à l'éleveur**

NOM de votre CLUB

- **Les couples** de pigeons , canard domestique et volailles ne sont plus acceptés
- Toutes unités à 3,00 Euros
- Couple canards ornement à 4,00 Euros
- Volailles trio ou parquet à 5,00 Euros
- Palmarès obligatoire à 3,00 Euros
- Dons

TOTAL : _____

Pièces à fournir :

Copie du certificat de vaccination obligatoire avec la feuille d'engagement.

**Adresser les fonds en même temps que la déclaration à : David DEHAEMERS
7 route de Prusy
10210 Coussegrey
ddehaemers@gmail.com**

REGLEMENT A L'ORDRE DE LA S.A.V.B. – Mairie de BAR-SUR-SEINE

CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE 4 MARS 2022

Fait à, le2023

SIGNATURE :